

L'an deux mille vingt-quatre, le 23 janvier, le conseil municipal de la commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Robert ROUGIER, Maire, à 18H00.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

Date de convocation du Conseil Municipal : 10 janvier 2024

Présents : 11
Procuration : 02
Votants : 13

PRESENTS : Mmes et M. ROUGIER R., DESCOURVIERES R., GUENE F., BEAULIEU Cl., OZENNE N., ROCHE D., GOURSAUD Ch., ROCHER Ch., COUTANT M., LAVAUZELLE I., TERNET C. .

Pour : 13 Contre : 00
Abst./Blancs/Nuls : 00

ABSENTS : Mme FREMERY Cl., M. JOULIA G., Mme GROS B. (excusés).

Mme TERNET Carole a été élue secrétaire de séance.

Affiché le : 31 janvier 2024

Mme FREMERY Claire a donné procuration à M. ROCHE Dominique.
M. JOULIA Guillaume a donné procuration à M. GUENE Frédéric.

OBJET : Service assainissement - Travaux de mise en séparatif du réseau d'assainissement route de Theillet, rue François Deguercy et rue Saint-Georges à Brigueuil

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les problématiques rencontrées sur le réseau de collecte des eaux usées et pluviales.

En effet, du fait des dégradations des réseaux, du risque d'affaissement de la chaussée et du projet d'aménagement, des travaux de mise en séparatif des réseaux d'eaux usées sont nécessaires. A cet effet, un maître d'œuvre (Hydraulique Environnement Centre Atlantique) a été retenu afin de définir les caractéristiques techniques et financières du projet.

Le projet consiste à réhabiliter une partie du réseau d'assainissement situé route de Theillet, rue François Deguercy et rue Saint-Georges à Brigueuil.
L'objectif des travaux est de créer un réseau séparatif car actuellement la collecte se fait de façon unitaire.

Monsieur le Maire précise que ce projet comprend également des travaux de renouvellement de la conduite du réseau d'eau potable qui seront réalisés route de Theillet pour le compte du SIAEP NEC. Ainsi, une convention de groupement de commandes a été signée entre le Syndicat et la commune. Ce groupement est constitué afin de mutualiser la commande dans le but d'aboutir à la sélection d'une entreprise unique pour l'exécution des travaux qui vont impacter la même tranchée. Chacun des membres aura à signer son acte d'engagement propre, tant pour la maîtrise d'œuvre que pour les travaux.

Dès lors, Monsieur le Maire propose d'engager des marchés de travaux en lien avec la mise en séparatif des réseaux d'assainissement des eaux usées rue François Deguercy, rue Saint-Georges, ainsi que la route de Theillet.

Monsieur le Maire indique que ces travaux sont susceptibles d'être financés par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, et par le Département de la Charente.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur les points suivants :

- ⇒ approbation du projet
- ⇒ lancement de la consultation relative à la mise en séparatif du réseau d'assainissement situé route de Theillet, rue Saint-Georges et rue François Deguercy à Brigueuil pour le compte de la commune, et au renouvellement du réseau AEP - route de Theillet - pour le compte du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable du Nord Est Charente (SIAEP NEC)
- ⇒ demande de subventions
- ⇒ autorisation pour procéder à la signature du marché et au règlement des travaux

Envoyé en préfecture le 01/02/2024

Reçu en préfecture le 01/02/2024

Publié le

ID : 016-211600648-20240123-202408-DE

SLOW

LE CONSEIL MUNICIPAL

- à l'unanimité, par vote à main levée,

- approuve le projet relatif à la mise en séparatif du réseau d'assainissement route de Theillet, rue François Deguercy et rue Saint-Georges à Brigueuil,

- décide de lancer une consultation pour les travaux concernant la mise en séparatif du réseau d'assainissement route de Theillet, rue François Deguercy et rue Saint-Georges pour le compte de la commune, et le renouvellement du réseau AEP - route de Theillet - pour le compte du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable du Nord Est Charente (SIAEP NEC),

- autorise Monsieur le Maire à signer la convention de groupement de commandes entre la commune de Brigueuil et le SIAEP Nord Est Charente,

- sollicite une aide financière de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne,

- sollicite une aide financière du Département de la Charente,

- donne pouvoir à Monsieur le Maire pour la signature du marché relatif aux travaux et pour le règlement de ceux-ci, ainsi que pour toutes pièces à intervenir, y compris les modifications du marché.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2024 du service assainissement.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.
A BRIGUEUIL le 31 janvier 2024



Le Maire,

Robert ROUGIER